

1. *Il est ordonné aux chrétiens d'aimer leur prochain*
2. *Le cinquième commandement défend les paroles injurieuses*
3. *Le cinquième commandement défend de tuer le prochain, mais aussi de le frapper.*  
*- pères, mères, enfants, ... mari, femmes...*

## 52 SUR LE CINQUIÈME COMMANDEMENT

Dans ma dernière conférence sur le cinquième commandement, je vous fis voir qu'il est défendu d'ôter la vie au prochain ou à soi-même, et que la volonté même de le faire serait un crime; et qu'on peut seulement se désirer la mort pour voir Dieu et ne plus l'offenser. Mais comme je vous l'observai, ce commandement défend autre chose que l'homicide. Il nous défend, comme dit votre catéchisme, la haine du prochain, les paroles injurieuses, les imprécations, les violences, tous mauvais traitements, le scandale.

1\* Il est ordonné par la loi de Dieu aux chrétiens d'aimer leur prochain. Leurs ennemis mêmes doivent être l'objet de leur amour. De quel crime ne se rendrait donc pas coupable celui qui, loin d'avoir dans son cœur des sentiments d'affection et de tendresse pour les autres, conserverait des sentiments de haine et d'aversion contre eux ? Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Que dire après cela de celui

p. 2

qui hait ? Vous le savez et vous en convenez tous, excepté dans la pratique, que nous sommes obligés d'aimer Dieu: celui qui hait son frère, ne peut remplir ce commandement. L'apôtre saint Jean dit que SI QUELQU'UN OSE ASSURER QU'IL AIME DIEU, ET QU'IL HAÏSSE SON FRÈRE, C'EST UN MENTEUR. Si vous voulez aimer Dieu, vous êtes donc obligés de bannir de votre cœur tout sentiment de haine contre le prochain.

2\* Il défend les paroles injurieuses.

Vous traitez une personne de voleur, d'ivrogne, d'impudique; vous lui rappelez non seulement ses défauts, mais encore ceux de sa famille. Vous lui dites des choses qui ne sont pas à la vérité des injures, mais que vous savez qu'elle regarde comme injurieuses: vous péchez contre le cinquième commandement. Pour ne pas vous rendre coupables en ce point, parlez à tout le monde avec respect.

Vous êtes donc coupables, jeunes gens, lorsque vous vous accablez d'injures les uns et les autres; mais de quel crime ne vous souillez-vous pas lorsque vous insultez des vieillards dont les cheveux blancs vous commandent

p. 3

le respect ? Quel crime ne commettent pas aussi les enfants qui vomissent des injures contre

leurs pères et mères ? Que penser des impies, des libertins si communs de nos jours, qui n'ont jamais dans la bouche que des propos insultants pour les prêtres, pour les évêques, et qui ne craignent pas même de s'attaquer au Chef de l'Église, au vicaire de Jésus-Christ ? Je sens l'énormité de cette faute, sans pouvoir trouver des expressions capables de vous en donner une idée. Le véritable chrétien ne dit point d'injures, mais il sait les souffrir. Ne dites donc jamais d'injures à vos inférieurs, ni à vos égaux, encore moins à vos supérieurs.

Si on vous dit des injures, ne les payez pas par d'autres injures. Souffrez-les avec patience, à l'exemple de Jésus-Christ notre divin modèle. Il était innocent et il a été accablé d'injures; il les a supportées sans se plaindre. Chrétiens, c'est sur ses traces qu'il faut marcher; c'est à l'école de ce divin Sauveur qu'il faut appren

p. 4

dre à pardonner les injures. Vous vous plaignez de ce que sont vos enfants, vos parents, ceux à qui vous avez fait du bien. Jésus-Christ... ..

3\* Le cinquième commandement défend de tuer le prochain, il défend même de le frapper. Les uns frappent le prochain avec tant de fureur qu'ils désirent lui ôter la vie et qu'ils s'y exposent. On ne peut douter qu'ils sont coupables du crime d'homicide. Dans leurs confessions ils doivent donc déclarer quelle était leur intention en frappant et le danger auquel ils s'exposaient. Celui qui a frappé son prochain ne doit pas manquer de dire s'il lui a causé quelques torts; car dans ce cas il est évident qu'il est obligé à restitution.

Un homme est obligé de cesser son commerce ou son travail parce que vous l'avez frappé; il a été même obligé de donner de l'argent pour sa guérison: il est clair que vous êtes obligés à réparer les dommages que vous lui avez causés. C'est Dieu qui dans l'Écriture vous y condamne. Voici comme il s'explique dans l'exode : "Si un homme frappe un autre homme avec une pierre,

p. 5

ou avec le poing, il sera obligé de le dédommager pour le temps qu'il n'aura pas pu s'appliquer à son travail, et de lui rendre ce qu'il aura donné à ses médecins.

Le crime de celui qui frappe est d'autant plus grand que la personne qu'il frappe est d'autant plus élevée au-dessus de lui. Tremblez, enfants dénaturés, vous qui osez frapper vos pères et mères, ou qui le désirez : la sentence a été portée contre vous dans la loi ancienne: "Celui qui aura frappé son père ou sa mère, sera puni de mort." Voilà son châtement pour cette vie; mais il n'est pas capable d'apaiser la colère d'un Dieu qui commande aux enfants le plus grand respect pour leurs pères et mères. Dieu réserve pour de pareils crimes une punition terrible dans l'autre vie.

Ceux qui frappent les prêtres, outre le péché contre le cinquième commandement, commettent un sacrilège: c'est un péché si grand aux yeux de l'Église qu'il est réservé au pape. Que penser de ceux qui ne se contenteront pas de frapper un prêtre, mais qui chercheraient à lui ôter la vie?

Le crime d'un homme qui frappe et maltraite sa femme, est aussi bien énorme. L'homme doit aimer sa femme, comme Jésus-Christ a aimé son Église; il doit par ses soins lui rendre la vie agréable; il doit la soulager dans ses afflictions; il soit être son soutien et son défenseur. Et par une fureur barbare il devient son ennemi,

p. 6

son agresseur et quelquefois son bourreau. Quelle lâcheté pour un homme de s'attaquer à une femme dont il reconnaît la faiblesse et qui ne peut lui résister! Quelle cruauté de faire

souffrir celle que Dieu lui a donnée pour compagne et dont il doit tâcher d'adoucir les peines! Lâches, cruels maris, aux yeux de la Religion votre crime est grand; aux yeux de l'humanité, vous êtes des monstres.

Remarquez encore une circonstance qui peut rendre votre faute plus énorme. Un mari maltraite sa femme lorsqu'elle est enceinte. Il s'expose. Car la chose est facile à donner la mort à son enfant et à lui ôter la vie du corps et celle de l'âme, et à faire périr la mère elle-même. Bourreau de la mère. Bourreau de l'enfant, et de ton propre enfant! Voilà ton crime, mari féroce et barbare !

Un homme, après avoir maltraité sa femme, voudra s'excuser, mais inutilement. L'un dira qu'il s'est porté à des excès envers sa femme, mais qu'il l'a fait dans l'ivresse; c'est-à-dire qu'il voudra s'excuser d'un crime

p. 7

par un autre. Il sait que dans l'ivresse, il se porte à des excès: c'est pour lui une raison de plus pour ne pas s'enivrer. L'autre dira que sa femme a un mauvais caractère, qu'elle est sujette à l'ivrognerie et à plusieurs autres défauts. S'il était permis de maltraiter une femme, ce serait sans doute dans ces circonstances ! Je plains un mari qui a fait alliance avec une femme de mauvais caractère, qui n'a point soin de ses enfants, qui dissipe en bonne chère, le fruit des sueurs et des fatigues de son époux. Je plains surtout celui dont l'épouse est sujette à l'ivrognerie... mais je ne lui conseillerai pas de chercher dans les coups, le remède à son malheur.

Il doit se ressouvenir qu'en se mariant il s'est engagé à supporter tous les défauts de sa femme. Il doit lui donner de bons conseils pour la faire rentrer en elle-même, et prier Dieu d'y mettre sa bénédiction, et au reste prendre patience.

Si une femme se trouvait supérieure en force à son mari, et qu'elle en abusât pour le maltraiter, elle se rendrait également coupable!...2